

Commune:
 Adresse:
 N° bâtiment:
 Objet:
 EGID:

Serres

Est:
 Température de consigne pendant la période d'exploitation: < 10°C (→ exigences de serre froide) / ≥ 10°C (→ exigences de serre chaude)

Retour à l'information sur le site de la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) [www.enfk.ch](#)

Exigences de serres froides

Régulation de la température: oui / non

Mesure de l'énergie de chauffage: oui / non

① Le thermostat de régulation de la température de l'air ambiant doit être réglable et programmable sur une plage de 10°C.
 ② La consommation d'énergie de chauffage doit être mesurée, par exemple par un compteur à gaz ou un compteur à énergie gaz, compteur de puissance électrique ou compteur de puissance électrique, sur les serres traitées par pompe à chaleur ou par système de chauffage, accessible lors d'éventuels contrôles.

Exigences de serres chaudes (à joindre le calcul)

Valeur U moyenne <math>U_{moy} < 0,42 W/(m^2 \cdot K)</math>: oui / non

Allegati/Spiegazioni

Signatures

Nome e indirizzo, risp. timbro della ditta l'entreprise Responsabile, tél.: Luogo, data, signature:	Verifica dell'abito: <input style="width: 100%; height: 100px;" type="text"/>	Contrôle de la justification / Contrôle externe: Signature et date complètes et correctes <input style="width: 100%; height: 100px;" type="text"/>
		Contrôle d'exécution: <input type="checkbox"/> si è una persona oppure: <input style="width: 100px;" type="text"/>